

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS  
FINANCIERES DU

BUDGET PRIMITIF 2018

Pour l'exercice 2018, je vous propose pour les **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** d'affecter

- **En opérations réelles 18 491 250 € dont :**

**4 358 300 €** en charge générale qui comprend les achats de fournitures, eau, l'électricité, chauffage, l'entretien des bâtiments, du matériel, des espaces verts et les activités en direction des personnes âgées, la jeunesse - petite enfance, la culture, le sport, les fêtes, l'environnement, la communication.

La prévision de ce chapitre est en baisse importante, la piscine municipale étant fermée pour travaux de réhabilitation depuis le 01 septembre 2017, les charges ont été réduites de 400 000 € mais qui seront cependant à prévoir dans les prochains budgets 2019 à 2020 à la réouverture de la Piscine.

**10 327 000 €** en charge de personnel

**1 786 800 €** en charges de gestion courante dont participations intercommunales (syndicat assainissement, SIVU), les subventions aux associations, les indemnités des élus, y compris les dépenses engagées non mandatées de l'exercice 2017 pour un montant de **1 147 €** (reports subvention La Gaule d'Acier)

**214 000 €** pour les intérêts d'emprunts et les ICNE

**40 300 €** pour les charges exceptionnelles telles que les bourses communales, les livres et dictionnaires de fin d'année scolaire

**638 850 €** en contribution au FPIC (fonds de péréquation des communes et intercommunalités) et la participation au redressement fiscal

**1 126 000 €** en dépenses imprévues qui représentent environ 6.09 % des dépenses réelles de fonctionnement

- **En opérations d'ordre 4 634 750 € dont**

**4 290 000 €** pour le virement à la section d'investissement

**344 750 €** pour les amortissements des immobilisations

-----

Pour les **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** je vous propose d'affecter

- **En opérations réelles 20 145 493.41 € dont**

**18 898 135 €** en impôts et taxes : 4 699 515 € en fiscalité directe (Taxes d'Habitation, foncières bâties, foncières non bâties), 13 968 420 € en dotation de compensation de la CAPH, taxe sur l'électricité, les emplacements publicitaires, et les mutations (ex : changement d'enseignes) pour 230 200 €

**731 900 €** en produits des services (cantine, centres aérés, culture, péri-scolaires) dont 450 000 € de remboursement de mise à disposition de personnel médiathèque pour la CAPH

REÇU EN PREFECTURE  
Le 22/03/2018  
Application Agence E.Leclerc.com

**211 500 €** en atténuation de charges, ristournes, remboursement indemnités journalières personnel (CNP, CPAM) et remboursement CAE.CUI

**252 509 €** en dotation et participations, aide de la CAF en direction de la jeunesse, aide du département pour l'utilisation de la salle des sports Eugène Philippe par le collège, contribution de la CAPH aux dépenses de fonctionnement de la Médiathèque

**51 000 €** pour autres produits de gestion courante tels que les revenus des immeubles, location de salles

**449.41 €** remboursement des intérêts des prêts octroyés aux agents communaux

- **Reprendre par anticipation l'excédent de fonctionnement reporté de 2 980 506.59 €**

Ce qui fait une section de fonctionnement équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à

**23 126 000 €**

-----

Pour les **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**, je vous propose d'affecter

- **8 141 125.31 € en opérations réelles dont**

**3 518 800 €** de dépenses engagées de l'exercice 2017 non mandatées (reports)

**3 794 380 €** en nouvelles propositions pour les opérations d'équipement : acquisition de matériel, mobilier, informatique pour les différents services communaux, des travaux de Bâtiments en outre la continuité des travaux de mise en sécurité, PMR et accessibilité, l'installation de vidéo surveillance, système d'alerte dans les écoles, des travaux de trottoirs, de voirie, la rue Henri Durre, la rue des Martyrs, l'aménagement des abords de la piscine ainsi que la démolition des logements rue Pierre Curie,

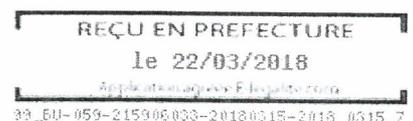
**4 920 €** en reversement de Taxe d'aménagement reçue à tort sur l'exercice 2017 (annulation du titre 158 de 2017) cette somme correspondant aux frais de fonctionnement 2015 de la Trésorerie titre 1070 de 2016.

**793 000 €** dont 792 000 € pour le remboursement des emprunts

**30 025.31 €** pour des prêts octroyés aux agents communaux pour l'amélioration de leur habitat et ou de son acquisition

- **500 000 €** de dépenses imprévues ce qui représentent 6.16 % des dépenses réelles d'investissement y compris les restes à réaliser
- **Reprendre par anticipation le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2017 de 814 874.69 €**

-----



Pour les **RECETTES D'INVESTISSEMENT** je vous propose d'affecter

- **51 640 € en recettes d'équipement** qui correspond aux recettes justifiées non encaissées de l'exercice 2017 (reports)
- **4 769 610 € en recettes financières dont**

**4 282 034.69 €** d'excédents de fonctionnement capitalisé (il couvre le déficit reporté ainsi que les reports 2017(dépenses-recettes))

**429 000 €** de FCTVA sur l'investissement réalisé en 2017

**1 000 €** pour les cautions instruments de musique

**24 043.31 €** qui correspondent au remboursement du capital des prêts octroyés aux agents

**33 532 €** en produits des cessions d'immobilisations (vente de terrains, garages)

- **4 634 750 € en recettes d'ordre dont**

**344 750 €** pour les dotations aux amortissements des immobilisations

**4 290 000 €** de virement de la section de fonctionnement

-----

Ce qui fait une section d'investissement équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à

**9 456 000 €**

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2018

Application de la loi n° 2015-1718 du 23 décembre 2015

39\_BU-059-215906033-20180315-2018\_0515\_7

